

DECRET N° 2010-099 DU 26 MARS 2010

portant nomination de Monsieur ADAM SOULE Ibrahim en qualité de spécialiste des questions électorales de la Mission Indépendante de Recensement Electoral National Approfondi (MIRENA).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2009-10 du 13 mai 2009 portant organisation du recensement électoral national approfondi et établissement de la liste électorale permanente informatisée ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n°2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** la lettre n° 0157/2010/SG/SEG/R/RENA-LEPI transmettant le nom du candidat recruté au poste de spécialiste des questions électorales de la MIRENA ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 mars 2010 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur ADAM SOULE Ibrahim est nommé membre, spécialiste des questions électorales de la Mission Indépendante de Recensement Electoral National Approfondi (MIRENA).

Article 2 : Avant son entrée en fonction, Monsieur ADAM SOULE Ibrahim sera installé par la Cour Constitutionnelle réunie en audience solennelle et prêtera devant elle le serment prévu à l'article 44 de la loi n° 2009-10 du 13 mai 2009 susvisée.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 26 mars 2010

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,

Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances

Idriss L. DAOUDA

Le Ministre Chargé des Relations avec
les Institutions,

Zakari BABA BODY

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MECPDEPPCAG 4 MEF 4 MCRI 4 AUTRES
MINISTERES 27 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-
IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR -FDSP 02 JO 1.-